PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CMP-BANQUE

Société anonyme au capital de 84 037 000 €.
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.
451 309 728 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels

I. Bilan au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

ACTIF	2015	2014
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	546	343
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	57 073	26 311
Opérations avec la Clientèle	362 378	424 526
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	22 138	0
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	0	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Immobilisations incorporelles	1 328	2 233
Immobilisations corporelles	669	1 965
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	484	487
Comptes de régularisation	511	1 155
T O T A L	**445 128**	**457 020**

HORS-BILAN	2015	2014
Engagements donnés	**970**	**2 212**
Engagements de financement donnés	870	1 949
Engagements de garantie donnés	100	263
Engagements reçus	**219 309**	**272 498**
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus	219 309	272 498

PASSIF	2015	2014
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Etablissements de crédit	263 154	273 551
Opérations avec la Clientèle	100 759	117 892
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs	5 967	6 198
Comptes de régularisation	2 826	6 554

Provisions pour Risques et Charges	20 734	652
Dettes subordonnées	10 019	10 019
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 068	1 068
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	40 600	41 086
Capital souscrit	84 037	60 037
Primes d'émission	0	0
Réserves	130	130
Ecarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	-19 081	-15 880
Résultat de l'exercice (+ / -)	**-24 486**	**-3 201**
T O T A L	**445 128**	**457 020**

II. Compte de résultat au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2015	2014
+ Intérêts et Produits assimilés	25 376	25 618
- Intérêts et Charges assimilées	-14 636	-11 677
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (Produits)	3 112	3 431
- Commissions (Charges)	-954	-747
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement & assimilés	-76	0
+ Autres produits d'exploitation	3 017	2 433
- Autres charges d'exploitation	- 78	- 89
PRODUIT NET BANCAIRE	**15 760**	**18 969**
- Charges générales d'exploitation	-30 538	-15 041
- Dotations aux amortissements & provisions s/immobilisations	-1 152	-1 242
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-15 930**	**2 685**
+ / - Coût du risque	- 7 335	- 6 319
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-23 265**	**-3 633**
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1 411	-90
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**- 24 676**	**- 3 723**
+ / - Résultat exceptionnel	30	333
- Impôt sur les bénéfices	160	189
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-24 486**	**-3 201**

III. Annexe aux comptes annuels 2015

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables

d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques et évènements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.
Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :
- l'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- à compter du 3ème trimestre et jusqu'au 1er semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,
- à la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis)

Sur le plan organisationnel et social :
- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020. A partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée.
- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :
- la demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2015 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Les effets de la mise en gestion extinctive ont été pris en compte sur l'exercice 2015 à hauteur de 22 M€ et recouvrent :
- une moins-value sur immobilisations de 1,4 M€ (cf. Notes sur le bilan - Note D – page 9),
- une provision pour gestion extinctive de 20,6 M€ (cf. Notes sur le bilan - Note K – page 14, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 16, Note B – page 17).

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2014.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :
A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.
Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :
- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.
Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré.
Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.
Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.
Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.
Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :
- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.
Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire
Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.
Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels
Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.
Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus
A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées , sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.
Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)
En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.
Pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé, le provisionnement des intérêts de retard est ajusté en fonction de l'évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées.
Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :
- dépréciation au titre d'engagements individuels
Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sureté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque . Pour CMP BANQUE , les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :
- les hypothèques judicaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan,
- les garanties reçues d'étab. de crédit payables à première demande en faveur de CMP BANQUE, inscrites en hors bilan.
Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coût liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.
- dépréciation sur portefeuille homogènes de créances de même nature
Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :
- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.
- méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus
Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations. CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.
La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque. L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.
Au 31.12.2015, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Au 31.12.2015, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.
Courant 2015, CMP-Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA.
Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.
Au 31.12.2015, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Au 31.12.2015, CMP-Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2015, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations & amortissements

L'établissement applique le règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement. La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.
Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel. Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi portant sur la totalité des effectifs, les provisions constituées jusqu'au 31-12-2014 au titre des indemnités de carrière ont été intégralement reprises.
Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.
CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. CMP-Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. Evènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2015

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2015.

3. Notes sur le bilan

A. Emplois de la Clientèle

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2015			31.12.2014		
	Encours bruts	Décote / Déprécia-tions	Encours nets	Encours bruts	Décote / Déprécia-tions	Encours nets
Crédits de trésorerie	308 932		308 932	349 069		349 069
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	3 640	364	3 276	4 973	482	4 490
Crédits à l'habitat	1 926		1 926	2 735		2 735
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	378	46	332	32	0	32
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	3 230		3 230	17 993		17 993
Valeurs non imputées	576		576	832		832
Créances douteuses	79 153	36 267	42 886	83 072	35 117	47 955
Créances rattachées	1 220		1 220	1 420		1 420
T O T A L	**399 055**	**36 678**	**362 378**	**460 126**	**35 600**	**424 526**

* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2015			31.12.2014		
	Encours bruts	Décote / Déprécia-tions	Encours nets	Encours bruts	Décote / Déprécia-tions	Encours nets
Encours douteux	*22 755*	*6 653*	*16 102*	*25 612*	*8 039*	*17 573*
. Crédits de trésorerie	6 135	663	5 471	6 832	992	5 840
. Crédits restructurés	14 021	5 990	8 031	15 709	6 941	8 768
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 470	-	2 470	2 566	105	2 451
. Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	7	-	7
. Encours déclassés - Principe de contagion	129	-	129	508	-	508
Encours douteux compromis	*49 156*	*23 299*	*25 857*	*49 517*	*20 109*	*29 408*
. Crédits de trésorerie	36 164	19 872	16 292	32 538	18 414	14 124
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 873	1 152	2 721	3 312	651	2 661
. Comptes ordinaires et OCH	9 118	2 274	6 844	13 667	1 044	12 623
Intérêts de retard	*7 242*	*6 315*	*927*	*7 942*	*6 970*	*973*
TOTAL	**79 153**	**36 267**	**42 886**	**83 072**	**35 117**	**47 955**

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 45,82 % à fin décembre 2015 ; il était de 42,27 % à fin 2014.

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	1	1	7	0	0	0
> 1 an	5 852	11 755	17 346	32 944	155 813	90 749

B. Opérations sur Titres

31.12.2015 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres d'investissement	21 912	0	21 912	
Titres de placement	0	0	0	0

Créances rattachées	226	0	226	0
T O T A L	**22 138**	**0**	**22 138**	**0**

31.12.2014 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres d'investissement	0	0	0	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	
T O T A L	**0**	**0**	**0**	**0**

Courant 2015, CMP-Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, d'un montant de 22 M€ avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. Immobilisations

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2014	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2015
Immobilisations incorporelles	10 260	9	297	-903	9 663
Immobilisations corporelles	7 661	32	212	-3 082	4 823
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	204	191	-360	0	36
Immobilisations en cours incorporelles	18	194	-212	0	0
T O T A L	**18 143**	**426**	**-63**	**-3 985**	**14 521**

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la fermeture de son réseau d'agences commerciales. Les immobilisations correspondantes ont été mises au rebut, générant ainsi une moins-value sur immobilisations de 1,4 M€.

E. Amortissements

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2014	Cessions de l'exercice	Amort. / Prov. de l'exercice	Valeur brute 31.12.2015
Immobilisations incorporelles	8 230	714	-574	8 369
Immobilisations corporelles	5 715	438	-2 000	4 153
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
T O T A L	**13 945**	**1 152**	**-2 574**	**12 524**

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

F. Comptes de Régularisation et Divers Actifs

AUTRES ACTIFS (en K€)	*Valeurs à l'actif* 31.12.2015	*Valeurs à l'actif* 31.12.2014
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts & cautionnements versés	281	260
Débiteurs divers	203	227
Créances rattachées	0	0
T O T A L	**484**	**487**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€)	*Valeurs à l'actif* 31.12.2015		*Valeurs à l'actif* 31.12.2014	
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		0		25
Charges constatées d'avance		57		116
Produits à recevoir		418		772
dont créances aves les entreprises liées	*106*		*118*	
Autres comptes de régularisation		37		242
dont créances aves les entreprises liées	*0*		*0*	
T O T A L		**511**		**1 155**

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) Détail des produits à recevoir	*Valeurs à l'actif* 31.12.2015	*Valeurs à l'actif* 31.12.2014
Produits à recevoir - Divers	13	35
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir	29	44
Prêts conventionnés - Convention CNAS Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir	0	242
Vente droit au bail – Produit à percevoir	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	0	15
Commissions s/assurances groupe à recevoir	270	318
Entreprise liée : refacturations T4 2012à recevoir	*106*	*118*
T O T A L	**418**	**772**

G. Dettes envers les Etablissements de crédit

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif* 31.12.2015	*Valeur au passif* 31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs	880	8
Comptes ordinaires créditeurs - *Part avec les entreprises liées*	1	1
Emprunts à terme	53 575	68 932
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	205 125	200 625
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	2
Dettes rattachées	2 331	2 515
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	1 243	1 468
T O T A L	**263 154**	**273 551**

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans

Emprunts à terme	30 000	22 232	26 875	69 375	110 217	0

H. Comptes créditeurs de la Clientèle et Autres dépôts de la Clientèle

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	*Valeur au passif* 31.12.2015	*Valeur au passif* 31.12.2014
Comptes ordinaires créditeurs	1 216	2 515
Comptes d'épargne à régime spécial	7 670	15 348
Comptes à terme	86 906	95 469
Autres sommes dues	1 535	2 090
Dettes rattachées	3 433	2 471
T O T A L	**100 759**	**117 892**

Les comptes à terme sont constitués à hauteur de 51,8 M€ de comptes à rémunération progressive. Les taux pris en compte pour le calcul des intérêts inscrits en charges sont calculés sur la base du taux facial de chaque contrat, correspondant au taux servi annuellement au client.

- Répartition des comptes à terme, hors dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme	0	0	0	9 000	77 906	0

I. Titres du marche interbancaire et Créances négociables

Nature des comptes (en K€)	31.12.2015	31.12.2014
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
Sous-Total	*0*	*0*
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
T O T A L	**0**	**0**

J. Comptes de Régularisation et Autres Passifs

CREDITEURS DIVERS (En K€)	Montants 31.12.2015		Montants 31.12.2014	
Dépôts de garantie & cautionnement perçus		4 549		4 549
Charges à payer fournisseurs		8		367
Dont dettes avec les entreprises liées	*2*		*4*	
Créditeurs divers fiscaux		0		0
Créditeurs divers sociaux		1 055		920
Autres créditeurs divers		354		361
T O T A L		**5 967**		**6 198**

COMPTES DE REGULARISATION (En K€)	Montants 31.12.2015		Montants 31.12.2014	
Compte de liaison inter-agences		-		-
Comptes d'encaissement		0		196

Produits perçus d'avance		2 048		3 587
dont intérêts bonifiés	*1 928*		*3 417*	
dont fonds de roulement « Loca »	*121*		*169*	
Charges à payer		608		778
dont dettes avec les entreprises liées	*114*		*108*	
Autres comptes de régularisation		170		1 993
T O T A L		**2 826**		**6 554**

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) **Détail des produits perçus d'avance**	**Montants 31.12.2015**	**Montants 31.12.2014**
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Intérêts bonifiés perçus d'avance	170	210
Prêts conventionnés - Convention CNAS Intérêts bonifiés perçus d'avance	1 758	3 208
Fonds de roulement dispositif « Loca »	121	169
T O T A L	**2 048**	**3 587**

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

COMPTES DE REGULARISATION (en K€) **Détail des charges à payer**	**Montants 31.12.2015**	**Montants 31.12.2014**
Charges à payer - Partenaires	2	2
Charges à payer - Personnel	0	0
Charges à payer - Fournisseurs	491	667
Entreprise liée : refacturation T4 2014 à verser	*114*	*108*
T O T A L	**608**	**778**

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

K. Provisions Pour Risques et Charges

Nature des provisions(En K€)	**Valeur nette 31.12.2014**	**Dotations 2015**	**Reprises 2015**	**Valeur nette 31.12.2015**
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	68	0	68	0
Provisions pour litiges	0	100	0	100
Provisions pour licenciements	22	0	0	22
Provisions pour indemnités de fin de carrière	563	0	563	0
Provisions pour gestion extinctive	0	20 612	0	20 612
T O T A L	**652**	**20 712**	**631**	**20 733**

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :
- Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- Le coût lié à la résiliation anticipée des comptes à terme et autres placements en raison de la demande de retrait d'agrément bancaire et évalué à 3,99 M€.
- Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

L. Capitaux Propres et Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

(En K€)	**31.12.2014**	**Affectation du résultat 2014**	**Augmentation de capital**	**31.12.2015**
Capital	60 037		24 000	84 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Ecarts de réévaluation	0			0
Report à nouveau	-15 880	-3 201		-19 081

Résultat	-3 201	3 201		-24 486
T O T A L	**41 086**	**0**	**24 000**	**40 600**
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Dont : Affectation en capitaux propres		*3 201*		

Le capital de CMP-Banque est constitué de 8 403 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.
Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.
Le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

M. Autres Eléments de Fonds Propres

(En K€)	31.12.2014	Variations de l'exercice 2015	31.12.2015
Emprunt subordonné - Part avec les entreprises liées	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. Surbodonné - Part avec les entreprises liées	19	0	19
FRBG - Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
T O T A L	**11 087**	**0**	**11 087**

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2015 et s'établit à 1 068 K€.

4. Note sur le Hors Bilan

Engagements donnés et reçus

En Keuros	31.12.2015	31.12.2014	Nature
Engagements donnés			
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur d 'EC – Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	870	1 949	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisé des OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit			Refinancement BCE Créances cédées disponibles pour refinancement
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	100	263	Contrats LOCAPARIS / LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total	970	2 212	Sous-total
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédit
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit	824	1 279	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	218 485	271 219	Cautions et hypothèques
Sous-total	219 309	272 498	Sous-total
TOTAL	**220 279**	**274 710**	

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit Net Bancaire

(En K€)	31.12.2015		31.12.2014	
+ Produits des opé. de tréso. et interbancaires		**6**		**35**
+ Produits des opérations sur titres		**0**		**0**
+ Produits des opérations avec la clientèle		**28 462**		**28 994**
. Intérêts	*25 371*		*25 583*	

. Commissions	*3 091*		*3 411*	
+ Produits des opérations de hors bilan		**0**		**0**
+ Autres produits d'exploitation bancaire		**2 345**		**1 951**
- Charges sur opé. de tréso. et interbancaires		**-7 531**		**-9 055**
- Charges sur opérations financières		**-355**		**-355**
- Charges sur opérations avec la clientèle		**-6 798**		**-2 308**
. Intérêts	*-6 794*		*-2 301*	
. Commissions	*-4*		*-6*	
- Charges sur opérations de hors bilan		**0**		**0**
- Autres charges d'exploitation bancaire		**-935**		**-738**
+ Solde en bénéfice s/opérations financières				
- Solde en perte s/opérations financières		**-76**		**0**
+ Autres produits d'exploitation		**249**		**78**
- Autres charges d'exploitation		**-50**		**-58**
PRODUIT NET BANCAIRE		**15 317**		**18 545**
Charges refacturées intra-groupe		*443*		*424*
PNB AVEC CHARGES REFACTUREES		**15 760**		**18 969**

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (980 K€ au 31.12.15).
Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

B. Charges Générales D'Exploitation

(En K€)	**31.12.2015**		**31.12.2014**	
- Charges de personnel		**19 906**		**10 394**
. Rémunération du personnel	*4 402*		*6 458*	
. Charges sociales	*2 386*		*3 101*	
. Charges fiscales	*621*		*705*	
. Frais de formation	*61*		*125*	
. Congés payés / CET	*89*		*-46*	
. Provisions p/ indemnités de fin de carrière	*-563*		*52*	
. Provisions pour licenciements	*0*		*0*	
. Provisions pour licenciements - PSE	*12 910*		*0*	
- Impôts et taxes		**234**		**434**
- Services extérieurs		**2 503**		**926**
. Location	*884*		*869*	
. Transports et déplacements	*57*		*57*	
. Provisions GE – Baux agences	*1 565*		*0*	
- Autres Services extérieurs		**7 056**		**4 179**
. Entretien / Réparations / Fournitures	*1 202*		*1 024*	
. Honoraires extérieurs	*2 684*		*2 004*	
. Autres services extérieurs	*1 030*		*1 151*	
. Provisions PSE – Coûts annexes	*2 141*		*0*	
- Charges refacturées intra-groupe (CMP)		**413**		**428**
- Loyer versé à CMP		**462**		**462**
-Transfert de charges_PDV		**-37**		**-1 782**
TOTAL		**30 538**		**15 041**

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,141 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement).
Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial est couvert pour 1,565 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation.
Les effets du plan de départ volontaire 2014 sont intégralement liquidés à fin 2015.

C. Coefficient d'exploitation

(En K€)	31.12.2015	31.12.2014
Produit Net Bancaire	19 756	18 969
Charges générales d'exploitation	13 922	15 041
Dotations aux amortissements	1 152	1 242
Coefficient d'exploitation	***76,30 %***	***85,84 %***

Le PNB et les charges générales d'exploitation ont été retraitées des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive : à hauteur de 4 M€ en plus au PNB, au titre des provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle, et 16,6 M€ en moins dans les charges générales d'exploitation pour les provisions relatives à la mise en œuvre du PSE (15 M€) et la rupture anticipée des baux des agences commerciales (1,6 M€).

D. Coût du risque

	31.12.2015	31.12.2014
DEPRECIATIONS CLIENTELE	**-6 424**	**-5 254**
Total dotations	**-37 043**	**-19 640**
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	***-32 519***	***-16 295***
. Crédits de trésorerie	-31 120	-15 678
. Crédits immobiliers	-15	-9
. Comptes débiteurs et OCH	-1 385	-608
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	***-3 649***	***-2 674***
. Crédits de trésorerie	-3 476	-2 593
. Crédits immobiliers	-85	-9
. Comptes débiteurs & OCH	-88	-72
Pertes non couvertes par dépréciations s/créances clientèle	***-874***	***-671***
Total reprises	**+30 619**	**+ 14 386**
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	***+30 619***	***+14 192***
. Crédits de trésorerie	+30 374	+14 082
. Crédits immobiliers	+90	+25
. Comptes débiteurs & OCH	+155	+85
Récupérations sur créances amorties cédées	***+0***	***+194***
Décote des créances restructurées	**-812**	**-942**
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	-1 181	-1 180
Reprise en coût du risque (dossiers sortants) (1)	+369	+237
Provisions d'exploitation	**-100**	**-123**
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	-100	+ 0
Pertes – Exploitation	+0	-123
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	**-7 335**	**-6 319**

E. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (En K€)	31.12.2015	31.12.2014

PDV - Charges réglées	-37	-1 782
PDV – Reprise de provisions	68	2 116
TOTAL	**30**	**333**

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération. La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€). La provision de 67 K€ a été intégralement reprise sur 2015. CMP Banque ne détient plus d'engagement vis à vis de tiers au titre du plan de départs volontaires 2014.

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2014	Dotations 2015		Reprises 2015		Cessions de créances 2015	Provisions Dépréciations 31.12.2015
Etablissements de Crédit	0		0		0	0	0
Clients	32 717		34 236		32 990	0	33 962
Titres de placement	0		0		0	0	0
Titres de participation	0		0		0	0	0
Actif immobilisé	0		0		0	0	0
Débiteurs divers	0		0		0	0	0
Risques & Charges	652		20 712		631	0	20 734
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		*20 712*		*563*			
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		*0*		*68*			
T O T A L	**33 369**		**54 948**		**33 621**	**0**	**54 696**

G.Régime Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère. CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2015. Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 31 550 K€ après imputation du résultat fiscal 2015.

6. Autres informations

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2015 (hors apprentis) est de 122 personnes et se décompose comme suit : cadres : 60 personnes (dont 1 mandataire social); non cadres : 62 personnes

B. Droit Individuel a la Formation (DIF)

Le congé individuel de formation (CIF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1er janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Le crédit d'impôt généré en 2014 pour 189 K€ a été utilisé sur l'exercice 2015 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

D. Rémunérations

Au 31 décembre 2015, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 420 K€.

E. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

F. Proposition D'Affectation des Résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2015 en report à nouveau.

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société CMP Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1.1, 1.10 relatives aux principes comptables, D, K, L relatives au bilan et A et B au compte de résultat de l'annexe concernant la mise en œuvre et les modalités et traitement comptable de la situation de gestion extinctive par CMP.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Provisionnement du risque de crédit :
Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités (notes 1.3, 3.A et 5.D de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, aux règles de déclassement des encours douteux, au suivi du risque de crédit, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2016

KPMG Audit FS II
Valéry Foussé
Associé

Deloitte & Associés
Jean-Vincent Coustel
Associé

V. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2016

KPMG Audit FS II	Deloitte & Associés
Valéry Foussé	Jean-Vincent Coustel
Associé	Associé

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de CMP-Banque 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS.

1602870